

Numéro	CA/2025-06-05/12
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	19/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	19/07/2025
Date de transmission au Recteur	19/07/2025

## Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 5 juin 2025 portant résultat de l'élection du représentant des enseignants-chercheurs représentant les services communs et les services généraux appelé à siéger à la commission des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leurs articles 2 et 44 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 49 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

**Considérant** que, conformément aux dispositions de l'article 49 du règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « la commission des statuts est composée de huit membres élus par le conseil d'administration parmi ou hors de ses membres, à raison [...] d'un enseignant-chercheur représentant les services communs et les services généraux. » ;

**Considérant** que, conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne les services communs et généraux au sens des articles L. 714-1, L. 712-2 et D. 714-77 du code de l'éducation sont le service commun de la documentation (S.C.D), l'unité d'enseignement et de formation aux activités physiques et sportives (U.E.F.A.P.S), le service commun chargé de la formation continue tout au long de la vie (service Formation continue Panthéon-Sorbonne), le service de santé universitaire, la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne (B.I.S), la bibliothèque inter-universitaire Cujas, le centre d'information et de préparation aux concours d'enseignement et d'administration (C.I.P.C.E.A) et le département des langues (D.D.L) ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentant des enseignants-chercheurs représentant les services communs et les services généraux :

- Monsieur RODRIGUES Stéphane.

<b>Délibération CA/2025-06-05/12</b>	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés ayant pris part au vote	36
Nombre de voix pour Monsieur RODRIGUES Stéphane	35

Paris, le 6 juillet 2025

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.